

DECRET N° 88-419 du 20 Octobre 1988

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, de l'intérim du Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pour compter du 17 Octobre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF LE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 17 Octobre 1988, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pendant l'absence du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à, COTONOU, le 20 Octobre 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 1 MISPAT MEMS 6  
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 3 CPC 1 PPC 1 DCCT-GCONB-ONEPI 3  
UNB-FASJEP-DAN-BN 4 PREFETS 6 JORPB 1.-